

2024 DLH 75 Location de l'immeuble 4/6, rue Raymond Losserand / 9-11, rue Lebouis (14e) à l'Habitation Comfortable- déclassement et avenant au bail emphytéotique .

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451-1 et suivants;

Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 141-3 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

Vu le bail emphytéotique en date du 23 juin 1988 portant location au profit d'Office Public d'aménagement et de construction de la Ville de Paris, devenu Paris Habitat OPH, portant location de l'immeuble 9/11, rue Lebouis (14e) ;

Vu le transfert de patrimoine intervenu entre Paris Habitat OPH et sa filiale l'Habitation Comfortable portant notamment cession des droits réels détenus sur e bail emphytéotique 9/11, rue Lebouis (14e) ;

Vu le plan établi par le Cabinet de géomètre-expert Renfer et Venant en date du 21 octobre 2020 faisant apparaître un débord de la toiture du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée DR 262 sur la parcelle communale cadastrée DR 263 ;

Vu la délibération 2021 DLH 78 des 1^{er}, 2, 3 et 4 juin 2021 autorisant la conclusion d'un avenant au bail emphytéotique du 23 juin 1988 de Paris Habitat OPH, aux droits duquel se trouve l'Habitation Comfortable ;

Vu le nouveau plan de division du cabinet de géomètres-experts Renfer et Venant en date du 13 février 2024 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément la conclusion d'un avenant un bail emphytéotique ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 4 avril 2024 ;

Vu l'avis de Mme la Maire du 14e arrondissement en date du ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER au nom de la 5ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Est prononcé le déclassement du domaine public routier non cadastré d'une emprise de 1 m² située au droit de la parcelle 4, rue Raymond Losserand (14e) cadastré DR 263 et identifiée sur le plan de division du cabinet de géomètres-experts Renfer et Venant en date du 13 février 2024 correspondant à la parcelle dénommée provisoirement DR 263 pB.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à conclure avec la société anonyme l'Habitation Confortable dont le siège social est situé 237 bis, rue de Belleville (19e) un avenant au bail à caractère emphytéotique du 23 juin 1988 portant location de l'immeuble 9-11 rue Lebourg (14e).

Les conditions essentielles de cet avenant sont les suivantes :

- Est intégrée à l'assiette du bail emphytéotique la parcelle dénommée provisoirement DR 263 pB de 1 m² située au droit de la parcelle 4, rue Raymond Losserand (14e) cadastré DR 263 et identifiée sur le plan de géomètres-experts Renfer et Venant en date du 13 février 2024 ;

-Les autres charges et conditions du bail demeurent inchangées ;

- tous les frais entraînés tant par la rédaction que par la publicité de cet avenant qui sera passé par devant notaire, seront à la charge du preneur à bail;